

BE-A0510\_004672\_005490\_FRE

Inventaire des archives du Fonds national  
de Retraite des Ouvriers Mineurs, 1839-  
1999



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	5
Consultation et utilisation.....	6
Conditions d'accès.....	6
Conditions de reproduction.....	6
Caractéristiques matérielles et contraintes techniques.....	6
Histoire du producteur et des archives.....	7
Producteur d'archives.....	7
Nom.....	7
Histoire institutionnelle.....	7
Compétences et activités.....	8
Organisation.....	9
Archives.....	10
Historique et acquisition.....	10
Contenu et structure.....	11
Contenu.....	11
Sélections et éliminations.....	11
Accroissements / compléments.....	12
Mode de classement.....	12
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	13
I. Généralités.....	13
A. Rapports d'activité annuels.....	13
1. Rapports et comptes rendus annuels (série en français).....	13
1 - 23 Comptes rendus annuels des opérations et de la situation du Fonds National de retraite des Ouvriers Mineurs. 1921-1945.....	13
24 - 43 Rapports annuels 1978-1991.....	14
2. Rapports et comptes rendus annuels (série en néerlandais).....	16
44 - 60 " Verslagen over de werking van het Nationaal Pensioenfonds der Mijnwerkers onder waarborg van den Staat ". 1929-1945.....	16
61 - 80 " Jaarverslagen ". 1978-1997.....	17
B. Procès-Verbaux des réunions des organes de décision, ordres du jour et pièces annexes.....	18
1. Conseil d'administration.....	18
81 - 89 Registres des procès-verbaux des réunions. 1921-1954.....	18
90 - 105 Procès-verbaux des réunions. 1947-1964.....	19
106 - 113 Ordres du jour et pièces annexes. 1942-1949.....	20
2. Comité de gestion.....	20
114 - 148 Procès-verbaux des réunions. 1964-1998.....	20
3. Comité de gestion de la " Cellule ouvriers mineurs " de l'Institut National d'Assurance Maladie-Invalidité (I.N.A.M.I.).....	23
a. Comité technique et financier.....	23
150 - 157 Registres des procès-verbaux des réunions. 1921-1954.....	23
158 - 161 Registres des procès-verbaux des réunions. 1925-1958.....	23
163 - 168 Ordres du jour et pièces annexes des réunions. 1943-1949.....	24
4. Commission administrative du Fonds de Prévoyance.....	24
169 - 170 Registres des procès-verbaux des réunions. 1929-1973.....	24
5. Réunions des directeurs des Caisses de prévoyance.....	24
6. Comité de consultation syndicale.....	25
C. Correspondance.....	25
II. Organisation.....	26

---

A. Lois, arrêtés et recueils de jurisprudence.....	26
B. Gestion financière.....	26
1. Généralité.....	26
2. Comptes des recettes et dépenses.....	26
a. Comptes généraux.....	26
b. Annexes aux bilans.....	30
242 - 246 Relevés du Portefeuille-Titres. 1952-1991.....	30
c. Comptes particuliers.....	30
III. Archives des Caisses de prévoyance.....	32
A. Généralités.....	32
B. Organisation.....	32
1. Statuts des ouvriers mineurs et carriers.....	32
a. Province du Hainaut.....	32
(1) Bassin du Centre.....	32
(2) Bassin de Charleroi.....	32
(3) Bassin de Mons.....	32
(4) Carrières de Soignies.....	32
b. Province de Liège.....	32
c. Province du Luxembourg.....	33
d. Province de Namur.....	33
2. Rapports annuels des commissions administratives.....	33
a. Province du Hainaut.....	33
(1) Bassin du Centre.....	33
262 - 263 Rapports annuels. 1843-1922.....	33
(2) Bassin de Charleroi.....	33
264 - 272 Rapports annuels. 1841-1923.....	33
(3) Bassin de Mons.....	34
273 - 285 Rapports annuels. 1841-1923.....	34
b. Province de Liège.....	35
286 - 295 Rapports annuels. 1840-1926.....	35
c. Province du Limbourg.....	35
(1) Hasselt.....	35
d. Province de Namur.....	35
3. Rapports annuels du comité de liquidation de la Caisse de prévoyance établie à Mons.....	36
C. Livres et articles relatifs aux archives.....	36



## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Fonds national de Retraite des Ouvriers Mineurs

Période:

1839 - 1999

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0510.2109

Etendue:

- Etendue inventoriée: 6.20 m
- Dernière cote d'inventaire: 299.00

Dépôt d'archives:

Algemeen Rijksarchief / Archives générales du Royaume

Consultation et utilisation

### *CONDITIONS D'ACCÈS*

Les archives du fonds sont publiques. Leur consultation est libre.

### *CONDITIONS DE REPRODUCTION*

Pour la reproduction des documents d'archives, les règles en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

### *CARACTÉRISTIQUES MATÉRIELLES ET CONTRAINTES TECHNIQUES*

Certains registres des rapports des Commissions administratives des Caisses de prévoyance, datant de la seconde moitié du XIXe siècle ont souffert de l'usure. La reliure de plusieurs d'entre eux est endommagée. À cette exception près, le fonds est bien conservé.

---

## Histoire du producteur et des archives

### PRODUCTEUR D'ARCHIVES

#### NOM

Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs (1924-1999)

*Prédécesseur* : Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs (1920-1924)

*Acronyme* : F.N.R.O.M.

#### HISTOIRE INSTITUTIONNELLE

Le Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs (F.N.R.O.M) fut créé par l'article 47 de la loi du 30 décembre 1924 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des ouvriers mineurs (M.B. du 8 janvier 1925) et par l'Arrêté Royal du 31 décembre 1924 (M.B. du 19-20 janvier 1925). Les compétences et attributions du Fonds furent redéfinies en 1945 par l'Arrêté-Loi concernant la sécurité sociale des ouvriers mineurs et assimilés (M.B. du 1er février 1945). Ce Fonds succéda à celui créé par l'article 18 de l'Arrêté Royal du 30 août 1920 portant coordination des lois sur les pensions de vieillesse en faveur des ouvriers mineurs (M.B. du 6 octobre 1920) et par l'Arrêté Royal du 7 novembre 1920 (M.B. du 25 novembre 1920). La loi de 1924 créa ainsi un nouvel organisme public mais dont la dénomination était identique au précédent. Il dépendit à sa création du Ministère de l'Emploi, du Travail et de la Prévoyance Sociale puis du seul Ministère de la Prévoyance Sociale après la scission de l'ancien ministère. Ce dernier devint le Ministère des Affaires sociales. Le siège du F.N.R.O.M se situait à Bruxelles, place Stéphanie. La loi du 5 juin 1911 organisait un système de retraite obligatoire pour les ouvriers houilleurs ; tous les ouvriers des charbonnages y étaient dorénavant soumis. Cette nouvelle législation était destinée à secourir les mineurs en étendant l'action des Caisses de prévoyance - organismes créés à partir de 1839 et chargés de fournir une aide financière aux mineurs <sup>1</sup>. La mise en application de cette nouvelle loi ne se fit pas sans mal et des inégalités entre les différents bassins furent constatées <sup>2</sup>. Pour y remédier, le législateur décida

---

1 Plusieurs Caisses de prévoyance furent créées entre 1839 et 1844 : Liège (24 juin 1839), Namur (1er décembre 1839), Mons (30 décembre 1840), Centre (30 septembre 1841) et pour les ardoisières luxembourgeoises (27 janvier 1844). La Caisse de prévoyance de la Campine ne fut instituée que le 31 décembre 1912. La décision de créer ces Caisses de prévoyance se fit à la suite de l'accident intervenu au charbonnage de Seraing en 1838. Avant cette date, des caisses de secours existaient déjà mais il s'agissait d'institutions locales sans réels moyens. Si les Caisses de prévoyance furent bel et bien créées à partir de 1839, elles ne reçurent le statut d'établissement d'utilité publique qu'en 1868. Cf. Rapport annuel pour l'exercice 1978, pp. 4-5, p. 7 ; GILLEN Jacques, " L'histoire de l'immigration vue à travers les archives du Fonds national de retraite des ouvriers mineurs ", dans Brood & rozen, 1998, n°1, pp. 38-39.

2 YANTE Jean-Marie et TALLIER Pierre-Alain (éds.), Guide des organismes d'intérêt public en Belgique. Volume 1. Notices des parastataux soumis à la loi du 16 mars 1954 et de ceux supprimés auparavant... [titre bilingue], t. II, Bruxelles, 2008, p. 455 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces, Guide, 70).

de mettre sur pieds, par la loi du 20 août 1920, le Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs. L'administration de ce Fonds fut confiée à la Commission consultative permanente des Caisses de prévoyance<sup>3</sup>. Les Caisses de prévoyance n'arrivant pas à récolter des cotisations suffisantes des exploitants affiliés, le F.N.R.O.M devait seconder les Caisses de prévoyance en répartissant les boni éventuels de certaines pour les redistribuer aux déficitaires. En 1924, le législateur fit voter une nouvelle loi concernant la législation générale sur les pensions de vieillesse. Cette modification impliqua une réorganisation du F.N.R.O.M et un ajustement de ses missions. Enfin, avec la création de la Sécurité sociale, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, le F.N.R.O.M subit de nouvelles modifications. Cependant, le législateur réaffirma l'utilité d'un régime de pension distinct en faveur des ouvriers mineurs.

En 1964, l'arrêté du 24 septembre mit en vigueur certaines dispositions de la loi du 25 avril 1963 sur la gestion des organismes d'intérêt public de sécurité sociale et de prévoyance sociale. Le Conseil d'administration fit place à un Comité de gestion dont l'arrêté fixait la composition et définissait la nature des actes qu'il était habilité à dresser. Trois ans plus tard, en 1967, le Fonds perdit certaines de ses attributions au profit de l'Office national des pensions pour travailleurs salariés. Dans le courant des années 1990, étant donné le nombre de plus en plus restreint d'ouvriers mineurs, la loi du 29 avril 1996 prévoit la suppression du Fonds. A partir du 1er janvier 1999, les activités du Fonds furent reprises par l'Institut National d'assurance maladie-invalidité (I.N.A.M.I), l'Office national des pensions (O.N.P.), l'Office national de sécurité sociale (O.N.S.S) et l'Office national des vacances annuelles (O.N.V.A)<sup>4</sup>.

## COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Le Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs avait pour mission d'assurer la liquidation des pensions auxquelles avaient droit les anciens ouvriers houilleurs. Il devait ainsi parer aux déficits éventuels des caisses de prévoyance et constituer un " fonds commun sous la garantie de l'État " <sup>5</sup>. Le Fonds devait être en mesure de payer les pensions ainsi que les compléments de pensions, les suppléments de pension au profit des ouvriers ainsi que les majorations et allocations au profit des veuves et orphelins <sup>6</sup>.

L'Arrêté-Loi de 1945 vint apporter quelques modifications aux compétences déjà acquises par le Fonds <sup>7</sup>. En tant qu'organisme distributeur, le Fonds devait s'assurer de la perception et de la répartition des cotisations, de la gestion du régime des vacances annuelles et de l'application des dispositions relatives à la pension d'invalidité <sup>8</sup>. Le Fonds devait donc s'assurer que les ouvriers mineurs disposent d'une retraite minimale suffisante. Le Fonds se chargeait également

---

3 Rapport annuel pour l'exercice 1978, p. 7.

4 Ibid., p. 16 ; YANTE Jean-Marie et TALLIER Pierre-Alain (éds.), op. cit., pp. 455-456.

5 TERRIZZI Rosa, Les ministères de l'Emploi et du Travail et de la Prévoyance Sociale (1895-1990). I. Étude structurelle de l'administration centrale et répertoire des organes y attachés, Bruxelles, 1993, p. 390 (Archives générales de l'État et Archives de l'État dans les Provinces, Miscellanea Archivistica, Studia, 28).

6 Ibid., p. 390.

7 GILLEN Jacques, op. cit., p. 39-40.

8 YANTE Jean-Marie et TALLIER Pierre-Alain, op. cit., p. 456.



de la distribution du charbon aux ouvriers bénéficiant d'une pension d'invalidité et s'occupait de la gestion de centres de repos et de vacances destinés à accueillir les ouvriers. Il devait en outre entretenir un fonds de soutien aux ouvriers chômeurs et veiller à l'application des conventions internationales de sécurité sociale relatives à l'activité des ouvriers mineurs <sup>9</sup>. Le Fonds était, en outre, chargé du contrôle des Caisses de prévoyance (Campine, Charleroi, Centre, Liège, Mons et Namur), organismes d'exécution de l'assurance. Les caisses de prévoyance étaient responsables de l'octroi de la pension invalidité ainsi que d'autres allocations aux ouvriers mineurs. Le surplus de leur recette était versé au Fonds <sup>10</sup>.

## ORGANISATION

Lors de sa création en 1920, puis de nouveau en 1924, la gestion du Fonds fut confiée à un Conseil d'administration, composé de six représentants patronaux, de six représentants ouvriers et d'un directeur général. Un Comité technique et financier, institué au sein du Conseil d'administration, complétait les organes de gestion. Ce dernier se devait de confectionner le budget annuel et assurer le suivi des placements des fonds <sup>11</sup>. Dès cette époque, les directeurs des différentes Caisses de prévoyance dépendirent directement du directeur général du Fonds.

Au cours de l'année 1964, le Conseil d'Administration changea de dénomination et devient Comité de gestion. A partir de cette époque, l'organigramme du Fonds connut quelques modifications. Le Comité de gestion, organe décisionnel, comprenait en son sein plusieurs Groupes de Travail. Selon la loi du 16 mars 1954, des commissaires du gouvernement siégeaient également au Comité de gestion. Dès 1925, le ministre de tutelle avait nommé un collègue de commissaires chargés de vérifier les opérations financières du Fonds.

La fonction d'administrateur général succéda à celle de directeur général. L'administrateur général était secondé par un administrateur général adjoint (anciennement, directeur général adjoint). L'administration centrale du Fonds se composait de plusieurs directions (services administratif, financier, juridique et technique). Au niveau régional, les Caisses de prévoyance dépendaient directement de l'administrateur général du Fonds national. Auprès de chaque Caisse de prévoyance fonctionnait une Commission administrative qui devait statuer sur les demandes effectuées par les ouvriers mineurs. Chaque Commission administrative se composait d'un président qui était un magistrat effectif ou anciennement effectif. Il était désigné par le Ministre des Affaires sociales. Huit autres membres siégeaient dans ces commissions administratives. Quatre provenaient des organisations représentatives des ouvriers mineurs ; quatre provenaient des organisations professionnelles représentatives des employeurs du secteur minier <sup>12</sup>. Le directeur de la Caisse assistait aux réunions en qualité de secrétaire. Trois représentants du

---

9 TERRIZZI Rosa, op. cit., p. 390.

10 YANTE Jean-Marie et TALLIER Pierre-Alain, op. cit., p. 456.

11 Ibid., pp. 456-457.

12 Rapport annuel 1990, pp. 23-34.

gouvernement assistaient à ces réunions avec voix consultatives.

A partir de 1999, le personnel du Fonds fut transféré à l'Institut National d'Assurance-Invalidité (I.N.A.M.I) et l'Office national de Sécurité Sociale (O.N.S.S.). Son Comité de gestion, institué au sein de l'I.N.A.M.I. est dorénavant dénommé " Comité de gestion 'Cellule ouvriers mineurs' ".

## *ARCHIVES*

### HISTORIQUE ET ACQUISITION

Les archives du Fonds National de retraite des Ouvriers Mineurs furent versées aux Archives générales du Royaume en novembre 2002. Le F.N.R.O.M ayant été rattaché à l'I.N.A.M.I à la fin des années 1990, c'est ce dernier qui prit l'initiative du versement en tant que successeur en droit. Avant la suppression du Fonds, ce dernier conservait ses archives centrales à son siège bruxellois, place Stéphanie.

## Contenu et structure

### *CONTENU*

Le fonds comprend trois grandes séries. Une première contient les rapports annuels et les comptes rendus d'opérations du F.N.R.O.M. Les rapports annuels comprennent pour la plupart une intéressante introduction historique. Ils évoquent les statuts, les missions, les priorités, etc., du Fonds pour l'année écoulée. En plus de fournir des informations quant à l'organisation ou au fonctionnement du Fonds, ces rapports contiennent donc des informations d'un grand intérêt.

Les archives du F.N.R.O.M contiennent un grand nombre de procès-verbaux tant du Conseil d'administration que du Comité de gestion ou du Comité technique et financier. On retrouvera d'ailleurs plusieurs registres couvrant la même période. Il est probable que l'ensemble des registres n'étaient pas conservés par le Fonds ; leur présence résulte probablement d'un rassemblement réalisé a posteriori. Pour les années les plus récentes, la série des procès-verbaux est incomplète.

On retrouvera également une importante série de comptes généraux reprenant les recettes et dépenses du Fonds. Cette série couvre les années 1920 jusque 1990 ; certaines années n'ont malheureusement pas été conservées. Quelques comptes particuliers sont également présents dans le fonds.

Le fonds d'archives contient enfin de nombreux documents relatifs aux différentes Caisses de prévoyance (Bassin du Centre, Campine, Charleroi, Liège, Mons, Namur). Il s'agit principalement des rapports annuels dressés par les Commissions administratives de ces organismes. Là aussi, on pourra constater que certains volumes couvrent des périodes identiques. Comme pour les registres des P.V. de certains conseils du F.N.R.O.M, ces archives ne semblent pas toutes provenir des Caisses en question. Un grand nombre de ces pièces sont estampillées " propriété de la Caisse de prévoyance de Liège ".

### Langues et écriture des documents

Les documents conservés dans le fonds sont exclusivement en français et en néerlandais. Les rapports annuels, les procès-verbaux du Conseil d'Administration, du Comité de gestion et du Comité technique et financier sont généralement présents en deux exemplaires, l'un dans une version néerlandaise, l'autre française.

### *SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS*

Seuls certains ordres du jour des réunions du Comité technique et financier du F.N.R.O.M, présents en plusieurs exemplaires, ont fait l'objet d'un élagage. Aucune autre élimination ou sélection n'ont été opérées.

## ACCROISSEMENTS / COMPLÉMENTS

Dans la mesure où le Comité de gestion " cellule ouvriers mineurs " de l'I.N.A.M.I, en tant que successeur en droit, peut encore conserver des archives portant sur les dernières années d'existence du F.N.R.O.M (suppression sanctionnée par la loi du 29 avril 1996), un futur accroissement est encore à envisager.

## MODE DE CLASSEMENT

Les archives du F.N.R.O.M précèdent celles des Caisses de prévoyance. Sans être totalement les prédécesseurs en droit du F.N.R.O.M, les Caisses de prévoyance disposaient de compétences qui furent par la suite transférées au F.N.R.O.M. Dans cette optique, les archives des Caisses de prévoyance ont toute leur place dans le présent inventaire.

L'inventaire reprend dans une première partie les rapports annuels d'activité du Fonds ainsi que les procès-verbaux du Conseil d'administration, du Comité de gestion, du Comité technique et financier, de la Commission administrative des Caisses de prévoyance et des réunions des directeurs des Caisses de prévoyance, dans la mesure où ces derniers dépendaient directement du directeur général, puis administrateur du F.N.R.O.M. Pour certains conseils, tels le Conseil d'administration ou le Comité technique et financier, les ordres du jour ont été conservés. Ils sont classés à part, à la suite des procès-verbaux du conseil afférent. A plusieurs reprises, on constatera que certains registres de P.V. couvrent des périodes similaires. Une distinction est réalisée entre les rapports annuels rédigés en français et en néerlandais. On retrouvera, enfin, quelques pièces de correspondance relative à divers sujets (achat de bâtiments, activités annuelles, etc.). A l'origine, ces archives devaient probablement être conservées avec les P.V. de réunions du Conseil d'administration ou du Comité technique et financier.

La deuxième partie de l'inventaire se compose des documents relatifs à l'organisation du F.N.R.O.M. On y retrouvera les lois, arrêtés et statuts réglementant la législation relative aux pensions des ouvriers mineurs mais aussi les comptes généraux des recettes, dépenses et bilans ainsi que certains comptes particuliers.

La troisième et dernière partie de l'inventaire reprend les archives des Caisses de prévoyance. On trouvera tout d'abord, classés par province et par bassins d'activités, les statuts et arrêtés relatifs à chacune des Caisses. Dans un second temps sont repris les rapports annuels présentés par les Commissions administratives de chacun des organismes. Comme pour les statuts, les rapports annuels sont classés selon la province et le bassin d'activités (Centre, Mons, Liège, Namur, etc.).

---

## Description des séries et des éléments

### I. GÉNÉRALITÉS

#### A. RAPPORTS D'ACTIVITÉ ANNUELS

##### 1. RAPPORTS ET COMPTES RENDUS ANNUELS (SÉRIE EN FRANÇAIS)

*1 - 23 COMPTES RENDUS ANNUELS DES OPÉRATIONS ET DE LA SITUATION DU FONDS NATIONAL DE RETRAITE DES OUVRIERS MINEURS. 1921-1945.*

1	1921	1 volume
2	1922	1 volume
3	1923	1 volume
4	1924	1 volume
5	1925	1 volume
6	1926	1 volume
7	1927	1 volume
8	1928	1 volume
9	1929	1 volume
10	1930	1 volume
11	1931	1 volume
12	1933	1 volume

13	1935	1 volume
14	1936	1 volume
15	1937	1 volume
16	1938	1 volume
17	1939	1 volume
18	1940	1 volume
19	1941	1 volume
20	1942	1 volume
21	1943	1 volume
22	1944	1 volume
23	1945	1 volume
24	<i>24 - 43 RAPPORTS ANNUELS 1978-1991.</i> 1978	1 volume
25	1979	1 volume
26	1980	1 volume
27	1981	1 volume

---

28	1982	1 volume
29	1983	1 volume
30	1984	1 volume
31	1985	1 volume
32	1986	1 volume
33	1987	1 volume
34	1988	1 volume
35	1989	1 volume
36	1990	1 volume
37	1991	1 volume
38	1992	1 volume
39	1993	1 volume
40	1994	1 volume
41	1995	1 volume
42	1996	1 volume
43	1997	1 volume

---

2. RAPPORTS ET COMPTES RENDUS ANNUELS (SÉRIE EN NÉERLANDAIS)

44 - 60 " *VERSLAGEN OVER DE WERKING VAN HET NATIONAAL PENSIOENFONDS DER MIJNWERKERS ONDER WAARBORG VAN DEN STAAT* ". 1929-1945.

44	1929	1 volume
45	1930	1 volume
46	1931	1 volume
47	1932	1 volume
48	1933	1 volume
49	1934	1 volume
50	1935	1 volume
51	1936	1 volume
52	1937	1 volume
53	1938	1 volume
54	1939	1 volume
55	1940	1 volume
56	1941	1 volume
57	1942	1 volume



---

58	1943	1 volume
59	1944	1 volume
60	1945	1 volume
61	61 - 80 "JAARVERSLAGEN". 1978-1997. 1978	1 volume
62	1979	1 volume
63	1980	1 volume
64	1981	1 volume
65	1982	1 volume
66	1983	1 volume
67	1984	1 volume
68	1985	1 volume
69	1986	1 volume
70	1987	1 volume
71	1988	1 volume
72	1989	1 volume

---

73	1990	1 volume
74	1991	1 volume
75	1992	1 volume
76	1993	1 volume
77	1994	1 volume
78	1995	1 volume
79	1996	1 volume
80	1997	1 volume

*B. PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DES ORGANES DE DÉCISION,  
ORDRES DU JOUR ET PIÈCES ANNEXES*

1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

*81 - 89 REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS. 1921-1954.*

81	1921-1924.	1 volume
82	1925-1927.	1 volume
83	1928-1930.	1 volume
84	1931-1934.	1 volume
85	1935-1938.	1 volume
86	1939-1942.	

---

		1 volume
87	1943-1945.	1 volume
88	1946-1950.	1 volume
89	1951-1954.	1 volume
90	<i>90 - 105 PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS. 1947-1964.</i> 1947	4 pièces
91	1948	7 pièces
92	1949	6 pièces
93	1950	8 pièces
94	1951; 1953.	4 pièces
95	1954	10 pièces
96	1955	9 pièces
97	1956	8 pièces
98	1957	5 pièces
99	1958	7 pièces
100	1959	1 chemise
101	1960	1 chemise

---

102	1961	1 chemise
103	1962	1 chemise
104	1963	1 chemise
105	1964	19 pièces
106	<i>106 - 113 ORDRES DU JOUR ET PIÈCES ANNEXES. 1942-1949. 1942-1944.</i>	9 pièces
107	1943	4 pièces
108	1944	13 pièces
109	1945	19 pièces
110	1946	1 chemise
111	1947	1 chemise
112	1948	7 pièces
113	1949	5 pièces
	2. COMITÉ DE GESTION	
114	<i>114 - 148 PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS. 1964-1998.</i> 1964	3 pièces
115	1965	1 liasse

---

116	1966	1 chemise
117	1967	1 chemise
118	1968	1 chemise
119	1969	1 liasse
120	1970	1 chemise
121	1971	1 chemise
122	1972	1 liasse
123	1973	1 chemise
124	1974	1 chemise
125	1975	1 chemise
126	1976	1 chemise
127	1977	1 chemise
128	1978	1 chemise
129	1979	1 chemise
130	1980	1 chemise
131	1981	1 chemise

132	1982	1 chemise
133	1983	1 chemise
134	1984	1 chemise
135	1985	1 chemise
136	1986	1 chemise
137	1987	1 chemise
138	1988	1 chemise
139	1989	1 chemise
140	1990	1 chemise
141	1991	1 chemise
142	1992	1 chemise
143	1993	1 chemise
144	1994	1 chemise
145	1995	1 chemise
146	1996	1 chemise
147	1997	1 chemise
148	1998	1 chemise

---

1 chemise

3. COMITÉ DE GESTION DE LA " CELLULE OUVRIERS MINEURS " DE  
L'INSTITUT NATIONAL D'ASSURANCE MALADIE-INVALIDITÉ  
(I.N.A.M.I)

149 Procès-verbaux des réunions. 1999.

1 chemise

*A. COMITÉ TECHNIQUE ET FINANCIER*

150 150 - 157 Registres des procès-verbaux des réunions. 1921-1954.  
1921-1924.

1 volume

151 1925-1927.

1 volume

152 1928-1930.

1 volume

153 1931-1934.

1 volume

154 1935-1938.

1 volume

155 1939-1942.

1 volume

156 1943-1947.

1 volume

157 1951-1954.

1 volume

158 158 - 161 Registres des procès-verbaux des réunions. 1925-1958.  
1925-1940.

1 volume

159 1941-1947.

1 volume

160 1951-1957.

1 volume

---

161	1955-1958.	1 volume
162	Procès-verbaux des réunions. 1951 ; 1954-1957.	16 pièces
163	163 - 168 Ordres du jour et pièces annexes des réunions. 1943-1949. 1943	3 pièces
164	1945	1 chemise
165	1946	1 chemise
166	1947	1 chemise
167	1948	15 pièces
168	1949	11 pièces
 4. COMMISSION ADMINISTRATIVE DU FONDS DE PRÉVOYANCE		
169	<i>169 - 170 REGISTRES DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS.</i> 1929-1973. 1929-1954.	1 volume
170	1955-1958 ; 1967-1969 ; 1973.	1 volume
171	Ordres du jour et pièces annexes des réunions. 1945-1947.	12 pièces
 5. RÉUNIONS DES DIRECTEURS DES CAISSES DE PRÉVOYANCE		
172	Procès-verbaux des réunions. 1928-1933.	1 volume



- 173 6. COMITÉ DE CONSULTATION SYNDICALE  
Registre des procès-verbaux des réunions. 1955-1962. 1 volume
- 174 *C. CORRESPONDANCE*  
Pièces relatives à l'achat d'un immeuble destiné à servir de centre  
d'accueil et de vacances pour les ouvriers. 1948. 5 pièces
- 175 Pièces concernant divers sujets. 1945-1947. 1 chemise

---

## II. ORGANISATION

### A. LOIS, ARRÊTÉS ET RECUEILS DE JURISPRUDENCE

- 176 Recueils des lois et arrêtés concernant le régime de retraite des ouvriers mineurs. 1920-1938 ; 1946. 15 pièces
- 177 " Répertoire pratique de la jurisprudence du Conseil Supérieur d'Arbitrage (régime de retraite des ouvriers mineurs) ". [1925-1964]. 1965-1969. 1 volume
- 178 1965 1 volume
- 179 1966 1 volume
- 180 1967 1 volume
- 181 1968 1 volume
- 182 1969 1 volume

### B. GESTION FINANCIÈRE

#### 1. GÉNÉRALITÉ

- 183 Registre des commissaires aux comptes. 1925-1955. 1928-1991. 1 volume

#### 2. COMPTES DES RECETTES ET DÉPENSES

##### A. COMPTES GÉNÉRAUX

- 184 1928 3 pièces
- 185 1929 4 pièces
- 186 1930 1 pièce

---

187	1931	1 pièce
188	1933	1 pièce
189	1934	1 pièce
190	1935	1 pièce
191	1936	1 pièce
192	1937	1 pièce
193	1938	1 pièce
194	1939	1 pièce
195	1940	1 pièce
196	1941	1 pièce
197	1942	2 pièces
198	1943	2 pièces
199	1944	1 pièce
200	1945	1 pièce
201	1947	1 pièce
202	1948	1 pièce
203	1949	

---

		13 pièces
204	1950	17 pièces
205	1951	1 chemise
206	1952	6 pièces
207	1953	2 pièces
208	1954	1 pièce
209	1955	2 pièces
210	1956	2 pièces
211	1957	2 pièces
212	1958	2 pièces
213	1959	2 pièces
214	1960	2 pièces
215	1961	2 pièces
216	1962	1 pièce
217	1963	2 pièces
218	1964	1 pièce
219	1965	1 pièce

---

220	1966	1 pièce
221	1968	1 pièce
222	1971	1 pièce
223	1973	2 pièces
224	1974	2 pièces
225	1975	2 pièces
226	1976	2 pièces
227	1977	2 pièces
228	1978	2 pièces
229	1979	2 pièces
230	1980	2 pièces
231	1981	2 pièces
232	1982	2 pièces
233	1983	2 pièces
234	1984	2 pièces
235	1985	2 pièces

---

236	1986	2 pièces
237	1987	2 pièces
238	1988	2 pièces
239	1989	2 pièces
240	1990	2 pièces
241	1991	2 pièces
 <i>B. ANNEXES AUX BILANS</i>		
242	242 - 246 Relevés du Portefeuille-Titres. 1952-1991. 1952-1957.	4 pièces
243	1960-1968.	9 pièces
244	1971-1978.	5 pièces
245	1980-1989.	7 pièces
246	1991	1 pièce
 <i>C. COMPTES PARTICULIERS</i>		
247	Comptes de gestion, comptes d'exécution du budget et comptes des variations du patrimoine des années 1955 à 1959. [1960 ?].	1 chemise
248	Comptes dressés en application de l'article 6 de la loi du 16 mars 1954 relative au contrôle des organismes publics d'intérêt public. 1960 ; 1965.	2 pièces

---

249	Comptes des dépenses administratives. 1964-1967.	4 pièces
250	Tableaux comptables économiques codifiés en vue de l'établissement des comptes généraux de la Sécurité Sociale de 1965. 1966. 1838-1879.	1 pièce

## III. ARCHIVES DES CAISSES DE PRÉVOYANCE

*A. GÉNÉRALITÉS*

251	1838-1879.	1 volume
252	1843-1850.	1 volume
253	1847-1850.	1 volume
254	1850-1862.	1 volume

*B. ORGANISATION*

## 1. STATUTS DES OUVRIERS MINEURS ET CARRIERS

*A. PROVINCE DU HAINAUT*

255	(1) Bassin du Centre. Statuts, 1886 ; 1906 ; 1911-1912 ; 1917.	5 pièces
256	(2) Bassin de Charleroi. Statuts, 1894 ; 1906 ; 1911.	3 pièces
257	(3) Bassin de Mons. Statuts, 1891 ; 1894 ; 1906 ; 1911.	5 pièces
258	(4) Carrières de Soignies. Statuts, [1896 ?].	1 pièce
259	<i>B. PROVINCE DE LIÈGE</i> Statuts, 1894 ; 1906.	3 pièces



---

260	<i>C. PROVINCE DU LUXEMBOURG</i> Statuts, 1894 ; 1902.	2 pièces
261	<i>D. PROVINCE DE NAMUR</i> Statuts, 1889 ; 1902.	3 pièces
2. RAPPORTS ANNUELS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES		
<i>A. PROVINCE DU HAINAUT</i>		
(1) Bassin du Centre		
262	<i>262 - 263 Rapports annuels. 1843-1922.</i> 1843-1876.	1 volume
263	1912-1922.	1 liasse
(2) Bassin de Charleroi		
264	<i>264 - 272 Rapports annuels. 1841-1923.</i> 1841-1850.	1 volume
265	1842-1854.	1 volume
266	1851-1860.	1 volume
267	1855-1865.	1 volume
268	1862-1870.	1 volume
269	1866-1875.	1 volume
270	1871-1880.	1 volume

---

271	1876-1885.	1 volume
272	1912-1923.	1 volume
	(3) Bassin de Mons	
273	273 - 285 <i>Rapports annuels. 1841-1923.</i> 1841-1850.	2 pièces
274	1851-1860.	2 pièces
275	1860-1875.	1 volume
276	1861-1870.	1 volume
277	1871-1880.	1 volume
278	1872-1881.	1 volume
279	1882-1891.	1 volume
280	1892-1894.	1 volume
281	1892-1900.	1 volume
282	1895-1901.	1 volume
283	1902-1911.	1 volume
284	1912-1921.	1 volume
285	1912-1923.	1 volume

12 pièces

*B. PROVINCE DE LIÈGE*

- 286** 286 - 295 Rapports annuels. 1840-1926.  
1840-1859. 1 volume
- 287** 1841-1859. 1 volume
- 288** 1841-1863. 1 volume
- 289** 1860-1869. 1 volume
- 290** 1861-1869. 1 volume
- 291** 1864-1869. 1 volume
- 292** 1870-1876. 1 volume
- 293** 1894-1895. 2 pièces
- 294** 1914-1923. 1 volume
- 295** 1921-1923 ; 1926. 4 pièces

*C. PROVINCE DU LIMBOURG*

- 296** (1) Hasselt  
Rapports annuels. 1922. 2 pièces

*D. PROVINCE DE NAMUR*

- 297** Rapports annuels. 1849-1874. 1 volume

3. RAPPORTS ANNUELS DU COMITÉ DE LIQUIDATION DE LA CAISSE  
DE PRÉVOYANCE ÉTABLIE À MONS

298

Rapports annuels. 1912 ; 1922.

2 pièces

*C. LIVRES ET ARTICLES RELATIFS AUX ARCHIVES*

299

"Charles Deharveng, 1881-1931. Livre d'or de la manifestation de sympathie organisée par le conseil d'administration de la société anonyme des charbonnages du Levant du Flénu, à Cuesmes, en l'honneur de Monsieur Charles Deharveng, directeur-gérant, à l'oc

1 volume